

Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

Informations sur l'installation

Nom de l'installation visitée	CENTRE D'HEBERGEMENT DE PONT-ROUGE		
Statut	Public	Nbre de lits perm. au permis	31
Établissement	CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	Adresse	5, RUE DU JARDIN
Région	Capitale-Nationale	Ville	Pont-Rouge

Informations sur la visite

Date de la visite	25 octobre 2023
Nbre de résidents le jour de la visite	32

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

Accueil du résident et des personnes proches aidantes

(ñ) (m)

S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions structurées sont 		
mises en place pour favoriser		
l'intégration des résidents et		
l'implication des personnes		
proches aidantes.		

Droits des résidents et personnes proches aidantes



Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers).

Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Element(s) conforme(s)	Element(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 L'installation informe le résident et ses proches de l'existence du commissaire aux plaintes et à la qualité des services. 	• Il n'y a pas de comité de résidents.	S'assurer de mettre en place un comité de résidents.
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.	 Aucun mécanisme structuré n'est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches. 	S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.

Prestataires de services



Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches;

Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des activités d'information ou de sensibilisation sont offertes au personnel en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi qu'aux résidents, leurs proches et aux différents acteurs du milieu afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance. Le personnel connait l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel répond promptement aux besoins et demandes du résident. Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du		
résident. • Le personnel respecte l'intimité du résident.		

Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le formulaire Histoire de vie est complété pour les résidents et mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie. La pratique du PAB accompagnateur est actualisée.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour le résident selon le délai prévu à la procédure de l'établissement.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie. 		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Les résidents reçoivent les soins d'assistance et les services adaptés à leurs besoins spécifiques. L'utilisation des mesures de remplacement est privilégiée afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours. Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible. 		

Activité repas



Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger. Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
L'ambiance, lors du repas, favorise le plaisir de manger. La majorité des résidents est		
placée à leur table en attendant		
leur repas, moins de vingt minutes avant le début de l'activité.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le personnel nomme le menu	ziemens(s) non comorme(s)	necommunication(s)
servi aux résidents.		
Un menu alternatif est		
disponible et proposé au résident		
qui ne s'alimente pas ou qui le demande.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le rythme du résident est		
respecté.		
Le personnel encourage le		
résident qui a besoin de		
stimulation pour s'alimenter.		
• Le personnel est attentif aux		
besoins de l'ensemble des		

Milieu de vie



résidents.

Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;



Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;

Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Le comité milieu de vie est actif		
et constitué de différents acteurs		
impliqués auprès des résidents.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Les lieux sont aménagés et		
adaptés aux besoins des résidents		
et des proches.		
Les lieux sont propres et bien		
entretenus.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
 Le milieu de vie est animé et 		
offre aux résidents la possibilité de		
réaliser des activités spontanées		
de nature sociales ou		
occupationnelles.		
Le milieu de vie propose des		
activités variées, individuelles et		
de groupe offertes sur une base		
quotidienne en respectant les		
capacités fonctionnelles du		
résident et animées par différents		
acteurs du milieu.		
Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
Des bénévoles sont engagés	Différents partenaires de	
envers les résidents.	la communauté ne sont pas	3. S'assurer que la communauté soit impliquée dans
	impliqués dans le milieu de	le milieu de vie.
	vie sur une base régulière.	

Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.